S93.4_ entorse et foulure de la cheville

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	60912	53107
dont cas avec diagnostic isolé	48492	48492

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	36.0	35.4
Age médian	34.08	33.27
Proportion des accidents professionnels	25%	25%
part des femmes	43%	42%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	1154	797
Médiane des prestations	471	440
10% des cas ont des prestations inférieures à	87	76
10% des cas ont des prestations supérieures à	2029	1504
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	57%	47%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	2880	1897
Médiane des prestations	834	731
10% des cas ont des prestations inférieures à	157	143
10% des cas ont des prestations supérieures à	5494	4047
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	64%	55%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	30010	24730
Part de cas avec indemnité journalière	49%	47%
Médiane des prestations	26	19
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	13	9
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	0	0

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	1	0
Nombre moyen de cas avec IR par année	16	3
Part de cas avec IR	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	22%	23%
Somme des degrés d´invalidité par année	352%	74%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	0%	0%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 15554 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) S93.4_
en 2016-2020, dont 13330 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

S93.4_ entorse et foulure de la cheville

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

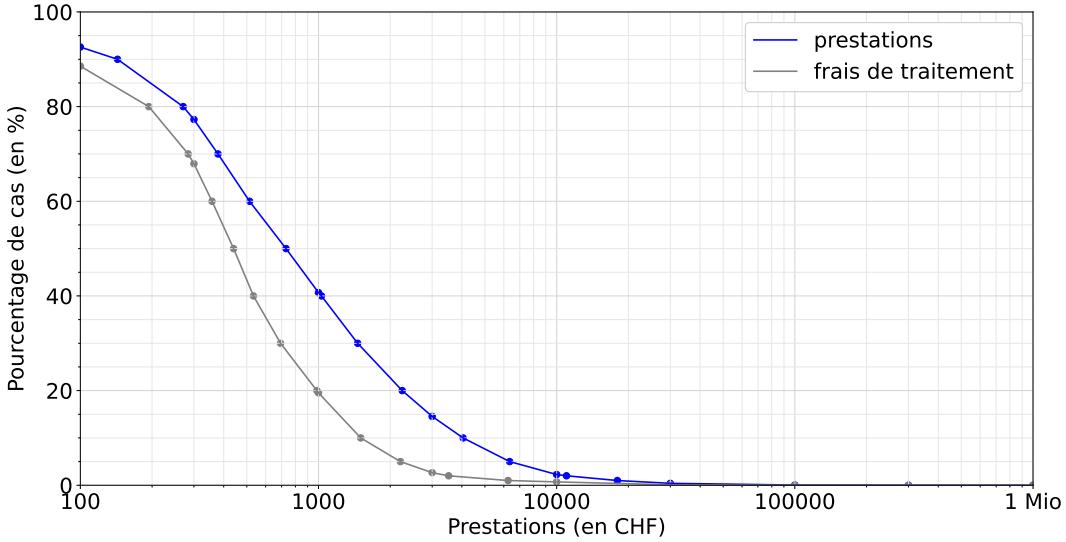

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

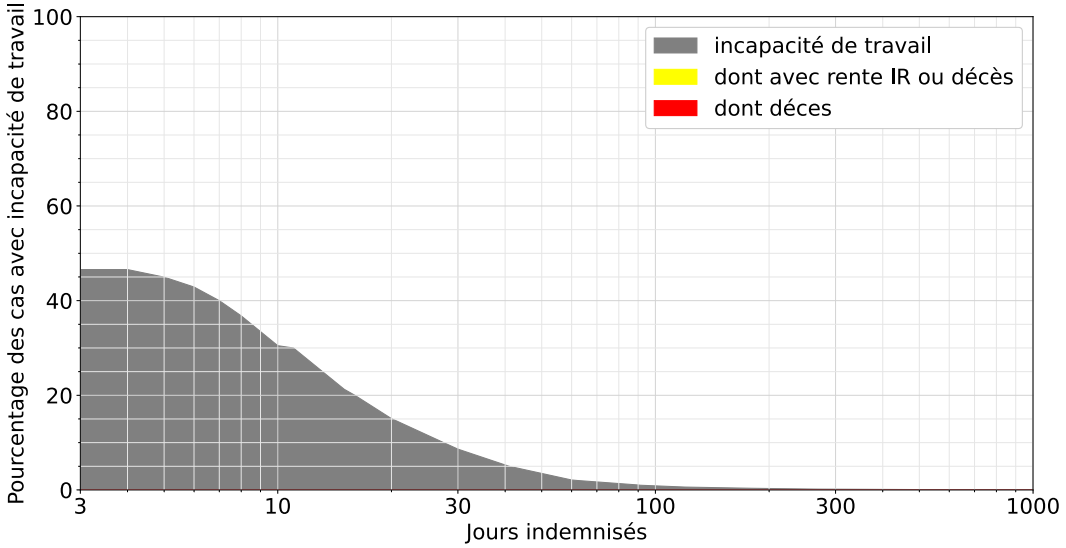

Exemple de lecture:
Après trois mois,1 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 0.0% des cas, dont 0.0% de rentes invalidité et 0.0% des cas de décès.